

# **Communication : 8<sup>e</sup> Université d'été du Rédoc Strasbourg-Dépasser les frontières**

**Lorène Piquerez, Département des Sciences Sociales, Université de Fribourg**

## **L'antibiorésistance en santé animale, les enjeux d'une gouvernabilité française et suisse**

### ***Introduction***

La présence des bactéries résistantes aux antibiotiques, devenu aujourd'hui un véritable enjeu, semble être un problème nouveau au sein de l'arène publique. Et pourtant, de nombreux experts scientifiques ont lancé des alertes depuis les années 1960 et même A. Fleming, ce médecin biologiste qui a découvert la pénicilline en 1928 a informé, lors d'un entretien au journal *Le Monde* en 1948, des risques de développement des résistances aux antibiotiques en cas d'utilisation abusive. Aujourd'hui, ce problème est devenu un enjeu majeur de la sécurité sanitaire qui ne connaît pas de frontières et, est même accentué par la globalisation qui facilite les mobilités humaines et animales, et de fait, l'émergence de maladies. En 2014, un premier rapport de l'OMS, *Antimicrobial resistance: global report on surveillance* (Résistance aux antimicrobiens : rapport mondial sur la surveillance) (WHO, 2014) établit un constat alarmant en jugeant ce phénomène comme une grave menace planétaire. Ainsi, l'antibiorésistance relève d'une compétence mondiale et incite à des coopérations transnationales en créant une relation d'interdépendance entre les Etats.

Pour notre étude, nous plaçons la focale sur deux pays voisins : la France et la Suisse. N'étant pas des exceptions, ces deux pays sont touchés par cette résistance au même titre que les autres Etats. Néanmoins, ces deux territoires affichent une collaboration transfrontalière active en raison des nombreuses zones de contacts au sein notamment de son espace-frontière qui témoigne de la production de modes d'interactions et de coopérations. Ainsi, les risques d'accroître les résistances sont accentués par les transferts d'animaux de rente comme lors du pacage franco-suisse, connu comme la transhumance transfrontalière. Actuellement, une surveillance accrue de la maladie de la langue bleue (ou la fièvre catarrhale ovine) et de l'Influenza aviaire est menée puisque de nouveaux cas sont apparus récemment en France.

Quant au commerce des antibiotiques, la frontière présente des « effets indirects » (Raffestin, 1974) par notamment des prix différenciés. En effet, en 2015, les médicaments en Suisse se révélaient être 11% plus chers comparés aux pays de référence de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suède) et 47% plus chers pour les médicaments génériques (Interpharma, 2015)

Nous tenterons alors de connaître les effets-frontières (Hamann, 2013) de la frontière franco-suisse dans la gouvernabilité du contrôle des risques sanitaires liés à l'antibiorésistance des deux côtés de la frontière. Nous montrerons ainsi que cette dernière agit à plusieurs titres : d'une part, au niveau étatique par la mise en place de politiques publiques propre au contexte national et d'autre part, au niveau de l'organisation des professionnels et de leurs positionnements face à cette thématique.

Malgré sa dimension à l'échelle globale, nous verrons que l'antibiorésistance va conduire à divers cadres d'interprétations du politique (Muller, 2000) à l'échelle locale. En effet, confrontées à cette même thématique, ces deux pays voisins affichent pourtant une évolution

parallèle dans l'appréhension d'une telle problématique. Ainsi, analyser ce phénomène par les territoires français et suisse permet de montrer, dans une première partie, l'adaptation des politiques publiques internationales au contexte français d'une part, et au contexte suisse d'autre part. Ceci contribue, de fait, à donner un poids prépondérant au rôle du territoire comme le mentionne P. Duran et J-C Thoenig (1996), « *le territoire, plus que l'appareil d'Etat, constitue désormais le lieu de définition des problèmes publics* ». Plus qu'un lieu de définition des problèmes publics, le territoire constitue également un lieu de construction identitaire ce qui fera l'objet de la seconde partie de cette présentation. Dès lors, nous analyserons comment les professionnels concernés par les enjeux de santé publique vétérinaire se positionnent et s'approprient à leur échelle cette thématique. Nous verrons ainsi se dessiner des frontières au sein d'un même groupe professionnel à savoir celui des vétérinaires.

### ***Les « effets-frontières » dans la prise en charge de l'antibiorésistance appliqués au contexte national français et suisse***

Afin d'étudier la prise en charge par les politiques publiques à l'échelle nationale de l'antibiorésistance, il faut tout d'abord rappeler l'existence de « *politiques publiques internationales* » comme étant « *l'ensemble des programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national* » (Petiteville, Smith, 2006). Cette définition les conduit à distinguer deux types de politiques internationales : d'un côté, les « *politiques étrangères* » qui font référence à un pouvoir étatique central tel que l'Etat et de l'autre, les « *politiques publiques multilatérales* » qui correspondent aux organisations dites internationales. Dans le cas de phénomènes globaux tels que l'antibiorésistance, nous avons affaire à une « *multilatérisation* » de l'action publique (Petiteville, Smith, 2006). En effet, les instances internationales telles que l'OMS, l'OIE ou encore la FAO tentent, par leurs recommandations, de conduire à une prise de conscience collective pour parvenir à une diminution des risques de résistances aux antibiotiques à l'échelle mondiale. De plus, ces organisations souhaitent encourager à l'intersectorialité entre la santé humaine, la santé animale et le volet environnemental afin d'aboutir à une approche commune de ce phénomène dans le cadre de « *One Health, One World* » (« *Une seule santé, un seul monde* »). Ainsi, franchir et rendre étanche les frontières entre ces différents domaines semblent une voie quasiment « *obligée* » dans cette lutte aux résistances.

Face à ces recommandations internationales, les Etats se sont engagés et continuent de réaffirmer leur engagement par la mise en place d'outils de régulation dans une logique de politique incitatives (Hassenteufel, 2014) mais aussi réglementaires (Lowi, 1972). S'intéresser à la France et à la Suisse permet de mettre en avant les différents cadres d'interprétations du politique et notamment montrer une prise en charge de ce phénomène à double vitesse.

#### *Le cas de la France, une prise en charge précoce de l'antibiorésistance*

Tout d'abord, il faut rappeler qu'actuellement la France demeure l'un des pays européens les plus grands consommateurs d'antibiotiques en santé humaine et animale, malgré un recul dans les années 2000. En 2016, 96% de l'utilisation des antibiotiques en santé animale était utilisée pour les animaux à consommation humaine (Anses, 2016).

Loin d'être nouvelle, cette consommation excessive d'antibiotiques tout d'abord à usage humain puis très rapidement à usage animal s'est amplifiée après la Seconde Guerre Mondiale. Cette période, synonyme d'intensification et d'industrialisation des élevages, place dès lors les antibiotiques comme une ressource centrale dans ces évolutions. Pour reprendre les étapes identifiées par J. Arquembourg (Arquembourg, 2016), l'étape de 1966 à 1999 correspond à « *l'élevage intensif en question* » qui voit apparaître les premiers « *lanceurs d'alerte* » à savoir

les experts de la santé. Ceux-ci dénoncent d'une part les abus des antibiotiques et d'autre part, font pour la première fois le lien entre la santé humaine et la santé animale. Même si ces premiers signaux se confinent principalement au corps médical, ils contribuent à pointer du doigt les usages « profanes » et les abus autour de l'utilisation des antibiotiques. Cette alerte rencontre peu d'échos mais permet tout de même une prise de conscience du lien entre la médecine humaine et la médecine vétérinaire dans les années 1970. Cela conduit à une demande d'action publique et à un renforcement des cadres juridiques qui donnent naissance à la loi du 29 mai 1975, étape importante dans la construction de la traçabilité et dans la définition d'un nouveau cadre pour la médecine vétérinaire en l'incluant comme partie intégrante dans la santé publique (Piet, 2004).

Se réalisent diverses enquêtes, montrées au grand jour, sur la présence de résidus d'antibiotiques dans les denrées alimentaires. Puis, ce sont les militants écologistes, considérés comme les « claimsmakers » c'est-à-dire des « producteurs de revendications », qui s'emparent de ce phénomène mais leur mouvement trouve peu de retentissements. Quant aux acteurs tels que les vétérinaires, les éleveurs, les consommateurs et les usagers, ils s'empareront de ce problème plus tardivement dans les années 1990, période qui coïncide avec les crises sanitaires et agricoles. Dès lors, les remises en question et les débats ne font qu'être attisés ce qui favorise la médiatisation et la publicisation du phénomène de l'antibiorésistance au sein de l'Hexagone.

#### *Mise en place des réseaux de surveillance : Résapath et Salmonella*

Très souvent, le problème de l'antibiorésistance est abordé sous l'angle des phénomènes des bactéries résistantes chez l'être humain et met à part la responsabilité de la médecine vétérinaire, pourtant non négligeable, dans l'approche de cette thématique. Pourtant, dès les années 1980, un premier réseau de surveillance, Résabo connu aujourd'hui sous le nom de Résapath, a été mis sur pied par le laboratoire des médicaments vétérinaires connu aujourd'hui sous le nom de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Ce réseau de surveillance peut être perçu comme un « dispositif-frontière » ce qui signifie « l'articulation de différents types d'investissements des acteurs » dont la visée consiste à « saisir la « coexistence » de ces investissements multiples (au sens où l'un ne saurait exister sans la présence de l'autre) et le (ou les) référent(s) ontologique(s) qu'ils produisent » (Fortané, 2015).

Ainsi, les premiers acteurs à s'intéresser au phénomène de l'antibiorésistance en santé animale sont les microbiologistes vétérinaires. Ce réseau de surveillance connaît un tournant au milieu des années 1990 par son académisation à l'Inra et au laboratoire de Lyon. Aujourd'hui, deux laboratoires de l'Anses sont notamment chargés de cette surveillance et coordonne l'activité d'une soixantaine de laboratoires départementaux publics ou privés. Au début, ses activités correspondaient uniquement aux données d'antibiogrammes des bactéries pathogènes bovines puis celles des porcs et de la volaille. Depuis 2007, elle s'est étendue à quasiment toutes les espèces animales et toutes les bactéries pathogènes sont également suivies, notamment *Escherichia Coli* et *Salmonella* (Moulin, Orand, 2013). Les objectifs sont le suivi des tendances d'évolution de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries animales et la détection de certaines émergences.

Il s'agit du seul réseau vétérinaire qui est membre de l'Observatoire national de la résistance bactérienne aux antibiotiques (ONERBA) depuis 1997. S'effectue dès lors une imbrication entre les enjeux de santé humaine et de santé animale dans le cadre plus globale de la santé publique. De fait, il constitue l'interlocuteur privilégié pour les acteurs de la médecine humaine. Ce réseau s'inscrit plus largement dans les réseaux de surveillances au niveau européen et mondial.

En 1997, se crée le réseau Salmonella afin de pallier aux problèmes des salmonelles qui sont les premières causes des intoxications alimentaires. Cette surveillance est coordonnée par le laboratoire de sécurité des aliments de la Maison-Alfort et contribue ainsi au suivi des salmonelles d'origine non-humaine sur la chaîne alimentaire.

#### *Le rôle de l'Agence nationale du médicament vétérinaire*

Cette agence, créée en 1994, a pour mission d'évaluer les risques liés aux médicaments vétérinaires et notamment par la délivrance et la surveillance des médicaments. En 1999, un suivi des antibiotiques en santé animale a été mis en place en collaboration avec le Syndicat de l'Industrie des médicaments et réactif vétérinaires (SIMV). Plus précisément, il s'agit des déclarations de vente des titulaires d'autorisations de mises sur le marché.

Les outils de surveillance prennent alors forme peu à peu dans les années 1980-1990 ce qui permet la production de données sur ce phénomène en santé animale et ainsi de le légitimer. Toutefois, si dans un premier temps, la mise sur agenda politique et la publicisation de l'antibiorésistance concerne uniquement le contrôle des antibiotiques en santé humaine au début des années 2000 par le lancement de campagnes publicitaires (comme le célèbre slogan, « Les antibiotiques, c'est pas automatique ») et de trois plans nationaux, il faudra attendre la décennie suivante pour voir apparaître les premières campagnes et les premiers plans dans la gouvernance du contrôle des risques liés à l'antibiorésistance en santé animale.

#### *Plan EcoAntibio 2012-2017*

En 2012, le Ministère de l'Agriculture a lancé le plan EcoAntibio dont l'objectif est la réduction des antibiotiques en santé animale. La France est l'un des premiers pays européens à se mobiliser pour la réduction des risques de développement des bactéries résistantes aux antibiotiques. Le but étant la réduction de 25% des antibiotiques en médecine animale (Alim'agri, 2016). Les objectifs sont similaires à ceux des plans nationaux en médecine humaine c'est-à-dire la réduction des antibiotiques tout en préservant la santé animale ainsi que la préservation de l'efficacité des traitements et la contribution au développement de nouvelles thérapies.

Les premiers résultats de ce plan encouragent à poursuivre la lutte puisque l'exposition des animaux aux antibiotiques pour toutes espèces confondues a diminué de 20,1% par rapport à 2011 (Alim'agri, 2016).

Un second plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, EcoAntibioII, va être lancé cette année jusqu'en 2021. Ce plan a pour mission de suivre entièrement les recommandations des instances internationales et mondiales, à savoir celles de l'OMS, l'OIE, la FAO et dans le projet agro-écologique du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Contrairement au premier plan, celui-ci privilégie l'approche « One Health », paradigme absent jusqu'ici en France puisque les actions menées en santé humaine et en santé animale se révélaient être encore deux entités distinctes.

#### *Publicisation via les campagnes publicitaires en santé animale*

En 2014, reprise de la campagne de 2002 mais cette fois-ci adaptée à la médecine vétérinaire, « Les antibiotiques, pour nous non plus, c'est pas automatique ».

Dans le cadre de la campagne nationale de communication vers les détenteurs de bovins « Nourri, logé, vacciné », plusieurs campagnes ont vu le jour entre 2014 et 2017 telles que « Devenez vaccin'acteur » et « La vaccination, l'investissement santé pour votre troupeau » ou

encore pour les vétérinaires, « Mon vétérinaire est bien plus qu'un homme de terrain, c'est un conseiller toujours présent pour prévenir et vacciner » et « Mon vétérinaire est bien plus qu'un urgentiste, c'est un expert qui contribue à la bonne conduite du troupeau ». Ainsi, sont placés au cœur de cette thématique, les vétérinaires praticiens et les éleveurs jugés comme les principaux acteurs responsables qui doivent modifier un habitus jusque-là bien ancré. Le vaccin est alors considéré comme une alternative aux antibiotiques dans le sens où il permet de prévenir la majorité des maladies grâce à son « efficacité reconnue ». De plus, l'investissement des vaccins est jugé comme plus rentable par rapport au coût de la maladie avec des traitements curatifs et qui parfois même peut engendrer la perte de l'animal.

L'immunité de groupe, un des buts de la vaccination, limite de fait la propagation des maladies à l'ensemble du cheptel et réduit la fréquence d'utilisation des antibiotiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, des modifications réglementaires en vue de lutter contre l'antibiorésistance sont également à noter dans le cadre notamment de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la Forêt. En effet, l'article 48 modifie le code de la santé publique par notamment des mesures spécifiques aux médicaments vétérinaires et aux antibiotiques telles que l'interdiction « *d'attribuer ou de bénéficier de remises, de rabais, de ristournes ou d'unités gratuites à l'occasion de la vente de médicaments vétérinaires contenant une ou plusieurs substances antibiotiques* (L.5442-10-I-4° du code de la santé publique) ». De fait, les mesures de l'article 49 ont pour visée la réduction du recours aux antibiotiques d'importance critique c'est-à-dire ceux de la famille des fluoroquinolones et de la famille des céphalosporines de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération ainsi qu'interdire l'usage des antibiotiques à des fins préventives.

La France, dans son approche de gouvernabilité du contrôle des risques sanitaires liés à l'antibiorésistance, suit parfaitement les étapes constructivistes qui conduit un problème à devenir public. Néanmoins, la perdurance de la frontière entre santé humaine et santé animale demeure encore prégnante à l'heure actuelle puisque les actions publiques menées jusqu'à présent ont été conduites séparément. Néanmoins, le futur plan EcoAntibioII rend justement ces frontières plus étanches afin d'adopter un point de vue holistique et d'encourager à la promotion de « One Health ».

Une fois faite cette analyse de la configuration française, nous allons désormais nous pencher sur la situation en Suisse afin d'établir des éléments de comparaison entre ces deux pays.

#### *Le cas de la Suisse : une prise en charge plus tardive*

Contrairement à la France, la Suisse affiche une consommation plus raisonnée d'antibiotiques et ce, encore à l'heure actuelle. Toutefois, les cantons romands présentent des chiffres supérieurs quant à leur recours aux antibiotiques comparés aux cantons suisses allemands. La proximité avec la France pourrait être l'explication à cette utilisation similaire d'antibiotiques et notamment la confiance accordée aux médicaments. De fait, ce pays, moins touché par ce phénomène, réagit plus tardivement que ces pays voisins.

Il n'est pas rare en Suisse que chaque canton conduit sa propre politique afin de faire face à diverses problématiques locales. Toutefois, dans le cadre de l'antibiorésistance, ce sont des programmes d'actions à l'échelle nationale qui sont menés. En effet, depuis la fin des années 1990, se multiplie dans l'arène publique, des programmes de surveillance et de monitoring dans la lutte contre l'antibiorésistance en médecine humaine dans un premier temps, puis en médecine vétérinaire.

La prise en charge de cette thématique par la réaction immédiate d'élaboration d'un cadre législatif peut trouver son explication dans le partage justement de ses frontières avec ses pays voisins. En effet, la globalisation qui facilite les mobilités humaines et animales, et de fait l'émergence de maladies, fait prendre conscience aux autorités fédérales de l'urgence d'agir afin de faire face à un phénomène qui, malgré eux, les touche de plus en plus. Effectivement, les espaces-frontières tendent à de nombreuses coopérations transfrontalières (Hamann, 2013). Celles-ci résident notamment dans le trafic des animaux de rente comme le témoigne le package franco-suisse qui consiste à ouvrir les frontières et à favoriser les coopérations entre vétérinaires et douaniers. Mais, cela peut s'appliquer également au trafic plus large des animaux entre les exploitations à l'intérieur et à l'extérieur des frontières ce qui rend le pays plus vulnérable aux risques sanitaires.

### *Premier programme de surveillance*

En Suisse, en raison d'une confrontation plus tardive à ce phénomène, le premier programme de surveillance en santé animale intervient quasiment une vingtaine d'années après la France. Ainsi peu d'acteurs étaient intéressés à prendre en charge ce phénomène que ce soit les vétérinaires, les chercheurs ou bien les microbiologistes.

En 2006, le Centre de lutte contre les zoonoses bactériennes, les maladies bactériennes animales et les résistances aux antibiotiques (ZOBA) de la faculté Vetsuisse de l'institut de bactériologie vétérinaire a été mis en place afin de fournir des données de surveillances des résistances en médecine vétérinaire à l'OVF (Office vétérinaire fédéral-actuellement OSAV). Chaque année, il en résulte un rapport (ARCH-Vet) sur la consommation des antibiotiques en médecine vétérinaire et sur le suivi des résistances pour les animaux de rente, jugés prioritaires pour lutter contre l'antibiorésistance. Ces données s'inscrivent, elles aussi, dans le cadre européen via leurs diffusions dans le rapport de l'EFSA, l'Autorité européenne de la sécurité des aliments : *The European Union Summary Report on antimicrobial resistance in zoonotic and indicator bacteria from humans, animals and food*.

Tandis que pour les petits animaux, ils ne sont pas jugés comme les principaux responsables de la présence de bactéries résistantes et ne nécessite alors pas de suivis particuliers contrairement à la France.

De plus, Anresis qui est un « *instrument régional et national de surveillance et de recherche sur la résistance aux antibiotiques et à la consommation d'antibiotiques dans le domaine de la médecine humaine* » met à disposition une plate-forme commune aux médecins et vétérinaires. Les données récoltées s'inscrivent plus largement dans les programmes européens de surveillance (EARSS, ESAC) ainsi que dans des projets internationaux.

### *Mise en place de deux plans nationaux en santé animale*

La Suisse tarde également à mettre en place des plans nationaux en santé animale contrairement à la moyenne européenne.

### *Le programme national de recherche*

En 2015, le Conseil fédéral a lancé un nouveau programme national de recherche, le PNR72, « *La résistance aux antimicrobiens : une approche one-health* ». Il promeut une réduction de la résistance aux antimicrobiens et de ses effets négatifs sur les maladies infectieuses.

## *La stratégie nationale contre l'antibiorésistance*

En 2016, une stratégie pour lutter contre l'antibiorésistance a été élaborée, la StAR, par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé). Elle s'inscrit plus largement dans la stratégie du conseil fédéral en matière de politique de santé : Santé2020. Cette fois-ci, cette stratégie prône pour une approche commune et intersectorielle de cette problématique en incluant autant les acteurs de la médecine humaine, de la médecine vétérinaire, de l'agriculture et de l'environnement. Cette approche globale fait alors référence à l'approche « One Health » connue à partir des années 90 mais qui a été défini en 2008 par WCS (Wildlife Conservation Society) qui associe la FAO, l'OMS, l'OIE, l'Unicef, l'Unsic et la Banque Mondiale.

Les champs d'action proposés correspondent à la surveillance de la distribution et utilisation des antibiotiques et la diffusion des résistances ; à la prévention via la promotion d'une meilleure hygiène, à une réorganisation de la gestion des élevages et en développant des alternatives aux antibiotiques ; à une utilisation rationnelle des antibiotiques ; à l'identification rapide des résistances afin d'éviter leur diffusion ; à la recherche et au développement ; à la coopération intersectorielle ; à la formation et information dans le but de responsabiliser les principaux acteurs concernés ; à l'élaboration de conditions générales (OSAV, 2015).

En décembre 2016, un guide thérapeutique pour les vétérinaires a été élaboré par notamment la Faculté VetSuisse en collaboration avec la société suisse des vétérinaires. Il recense les différentes antibiothérapies pour les maladies les plus fréquentes des bovins et des porcs. Il met également à disposition des pistes de réflexion et des recommandations sur l'utilisation des antibiotiques basées sur des études scientifiques et des manuels d'enseignements.

Nous pouvons alors constater l'absence de campagnes publicitaires et de publicisation de ce problème. Toutefois, l'antibiorésistance est marquée d'une réglementation depuis 2004 envers les professionnels ce qui lui permet d'être placée sur la scène politique et de devenir ainsi un problème public comme nous l'avons vu précédemment.

Ces deux territoires révèlent dès lors deux lieux de définition des problèmes publics menant à différentes actions collectives de part et d'autre de la frontière. La rapide prise de conscience et la mise sur agenda en France répond avant tout aux risques liés à un abus de l'utilisation des antibiotiques autant en santé humaine qu'en santé animale. Même si ce pays a su réagir plus rapidement par la mise en place de politiques publiques et ainsi suivre les recommandations internationales, le bilan reste mitigé et promet seulement depuis cette année l'approche « One Health ».

Quant à la Suisse, sa réaction tardive peut s'expliquer par l'urgence moindre en raison d'une utilisation plus raisonnée des antibiotiques. Ce pays a su, grâce aux partages et à l'ouverture de ces frontières avec plusieurs pays et à son inscription au sein de programmes européens, s'inspirer des expériences faites à l'étranger et ainsi se positionner à la même hauteur que la France en promouvant depuis 2016, une approche globale qui permet la coopération entre les professionnels concernés.

### ***Analyse des positionnements des professionnels des services étatiques français et suisses face au phénomène de l'antibiorésistance***

Notre étude en cours se focalise davantage sur les *professionnels-bureaucrates* au sein des services étatiques en Suisse et en France. Pour cela, plusieurs entretiens ont été menés avec des

vétérinaires, des ingénieurs chimistes et des ingénieurs en denrées alimentaires (22 vétérinaires, 7 ingénieurs chimistes, 6 ingénieurs en denrées alimentaires) en Suisse d'une part, et avec des vétérinaires et des agents des fraudes (5 vétérinaires et 2 agents des fraudes) en France, d'autre part. La méthodologie suivie se justifie par la volonté de se centrer dans un premier temps sur les professionnels en Suisse dans le cadre notamment de la recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche en menant des entretiens qualitatifs, pour ensuite pouvoir émettre des éléments de comparaison avec les professionnels de l'autre côté de la frontière. Le faible nombre d'entretiens menés en France jusqu'à présent s'explique par l'ouverture récente de ce terrain.

Après avoir étudié les actions politiques mises en place au sein de ces deux pays voisins, nous allons analyser plus précisément les positionnements de ces professionnels face aux stratégies nationales mises en place pour lutter contre le phénomène de l'antibiorésistance afin de saisir les enjeux identitaires liés aux territoires d'activités. Ainsi, nous pouvons nous demander comment ces professionnels perçoivent ce phénomène, et quel est leur rôle et leur responsabilité professionnelle face à l'« urgence » de ce problème public. Cet angle d'analyse nous mènera à nous questionner plus précisément sur les frontières des compétences entre les professionnels concernés. Ainsi, nous pouvons constater des configurations organisationnelles et professionnelles différentes des deux côtés de la frontière.

Devant l'augmentation des risques sanitaires qui touche désormais la plupart des pays et qui n'épargne ni la Suisse ni la France, les Etats de ces deux pays ont réagi par la mise en place de services étatiques fusionnés à l'échelle départementale et cantonale. L'objectif consiste à une meilleure efficacité, à une réactivité plus efficace, à solidifier les contrôles et enfin à doter les services d'une plus grande transparence vis-à-vis des consommateurs et de la population.

### Les services cantonaux en Suisse

En Suisse, l'organisation étatique se caractérise par la présence d'un échelon fédéral et des échelons cantonaux. Dans le cas des services étatiques, ceux-ci équivalent aux services cantonaux tels que les SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) ou encore le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) en ce qui concerne les cantons romands. L'accent est alors mis sur la protection du consommateur suisse par la surveillance des denrées alimentaires et par l'analyse des objets usuels. Ces services regroupent désormais au sein d'un même bâtiment trois groupes professionnels qui auparavant travaillaient séparément, à savoir les vétérinaires, les ingénieurs chimistes et les ingénieurs en denrées alimentaires. Ces fusions ont eu lieu entre 2007 et 2010 mais le regroupement de ces trois groupes professionnels dans un même lieu ont tardé et ont vu le jour entre 2010 et 2015 suivant les cantons.

La réunion de ces trois groupes professionnels dans un même lieu a pour visée d'encourager les collaborations inter-professionnelles autour de problématiques communes et de contrôles conjoints. Cependant, nous pouvons nous demander si ces professionnels parviennent à conserver leurs identités et leurs territoires professionnels tout en ajustant leurs pratiques face aux nouveaux enjeux de santé publique et aux nouvelles réformes. Nous verrons dès lors que le groupe professionnel le plus touché par la thématique de l'antibiorésistance est celui des vétérinaires et des différents segments qui le composent. Quant aux ingénieurs chimistes et aux ingénieurs en denrées alimentaires, ils se disent être à l'arrière-plan de cette problématique et renvoient la responsabilité aux vétérinaires qui doivent se positionner au-devant de la scène :



*« Mais ceux qui prescrivent, c'est eux qui doivent en premier lieu agir. Donc effectivement, les vétérinaires et les médecins sont ceux qui sont devant. Nous on est derrière, en appui. Mais je pense effectivement que ce sont eux qui doivent être devant »* (Chim3, 58 ans, chef de service adjoint).

De fait, pour comprendre ces différents positionnements, révélateurs des identités professionnelles, revenons tout d'abord sur la répartition des tâches de chacun ainsi que leur rôle professionnel.

Les vétérinaires, eux, sont responsables de la production primaire jusqu'à l'abattoir, ce qui comprend la surveillance de la santé et de la protection animale (épizooties et conditions de détentions) ainsi que le contrôle de la transformation des produits issus de la production primaire (viande et lait principalement). Quant aux chimistes, leurs tâches correspondent aux contrôles des denrées alimentaires de la sortie de l'abattoir jusqu'au produit fini et commercialisé. Enfin, les ingénieurs en denrées alimentaires ont pour mission d'inspecter autant les industries productrices de ces denrées alimentaires ainsi que des lieux responsables de leur commercialisation. Ainsi, avant les restructurations administratives, ces *professionnels-bureaucrates* revendiquent des territoires professionnels bien distincts dans leur rôle au sein de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette.

D'après les entretiens, cette fusion a pour premier avantage celui du regroupement de ces professionnels sur un même lieu ce qui facilite les échanges formels et informels entre eux et de croiser plus régulièrement leurs collègues comme le mentionne ce chimiste :

*« Les gens sont tout à fait ouverts à ça, créer des échanges pour mieux connaître un peu le domaine, ça vous donne une ouverture dans ce qui se fait de la fourche à la fourchette »* (Chim4, 43 ans, chef de service adjoint).

Toutefois, parmi les deux groupes professionnels les plus présents c'est-à-dire les vétérinaires et les chimistes, des tensions identitaires voient le jour, conséquence directe de la fusion. Ces professionnels doivent dès à présent cohabiter ensemble et partager des tâches jusque-là bien définies. Ils voient alors cette fusion comme un « mariage forcé », une obligation de travailler ensemble ce qui pour certains n'est pas envisageable en raison d'une répartition des tâches bien trop distinctes avec de rares points communs. Ces chimistes le font très bien ressentir :

*« On en a pas tant que ça des choses en commun, il faut le reconnaître quand même. C'est plus... j'utiliserais le terme de mariage forcé dans le sens où on dépend de la même législation sur les denrées alimentaires »* (Chim3, 58 ans, chef de service adjoint).

*« Il y a quand même quelques tensions d'ajustements de ce mariage qui est encore assez jeune [...] Après, c'est plus ce choc de culture, globalement, qui crée un peu des tensions et chacun défend un peu son corps et son territoire »* (Chim4, 43 ans, chef de service adjoint).

Les vétérinaires font également part de leur réticence à collaborer avec les chimistes :

*« Ce qui est clair c'est que nous avons une tout autre culture, le chimiste cantonal et moi »* (Vet5, 56 ans, cheffe de service)

*« Ces fusions, à mon avis, il y a eu beaucoup d'histoires ici, il y a eu des histoires à X, ça apporte beaucoup de difficultés »* (Rvet1, ancien vétérinaire cantonal, 65 ans)

Malgré cette fusion, les collaborations demeurent minimales et à la marge des pratiques professionnelles. Ainsi, chacun conserve son territoire professionnel ainsi que son identité grâce à des compétences propres.

## L'antibiorésistance, un enjeu pour le groupe professionnel des vétérinaires

Saisir les enjeux de la santé publique vétérinaire et notamment la thématique de l'antibiorésistance revient à s'intéresser de près au groupe professionnel des vétérinaires et plus particulièrement aux vétérinaires administratifs et aux vétérinaires praticiens. De fait, il est intéressant de se questionner sur le rôle et la perception par ces professionnels de la stratégie de la lutte contre l'antibiorésistance.

Lors des entretiens, les vétérinaires administratifs affirment que leurs tâches professionnelles jusqu'à présent sont très peu marquées par cette problématique. Effectivement, leur rôle se limite à effectuer un nombre de prélèvements déterminés auparavant par l'organe fédéral, l'OSAV lors de contrôles officiels dans les exploitations. Ces prélèvements s'élèvent généralement à une quinzaine par an. De fait, ce sont essentiellement les vétérinaires qui travaillent au plus près du terrain qui sont confrontés davantage à cette problématique tels que les vétérinaires dans les laboratoires ou dans les abattoirs. Pour les vétérinaires qui travaillent dans les laboratoires, ils sont confrontés à cette thématique via la technique répandue de l'antibiogramme afin de cibler la thérapie la plus adéquate à la maladie :

*« Nous on n'est peu sollicités, la seule chose qu'on nous demande ce sont des antibiogrammes donc quand on a isolé une bactérie dans un contexte pathologique, c'est principalement avec ce qu'on appelle les mammites c'est les infections de la tétine chez les vaches où là on nous demande de faire un antibiogramme, donc on a un panel d'antibiotiques, de molécules sur lesquelles on va pouvoir dire si c'est sensible ou résistant » (Vet9, 59 ans, vétérinaire et responsable du laboratoire)*

Quant aux vétérinaires dans les abattoirs, ils doivent également réaliser un nombre précis de prélèvements de résidus d'antibiotiques par année :

*« Nous sommes obligés à faire des prélèvements chaque année concernant les résidus d'antibiotiques ou les résidus hormonales. Mais c'est un plan au niveau fédéral c'est-à-dire que nous sommes limités dans le nombre d'échantillons à prendre, la fréquence est donnée. Au début de l'année, on va recevoir tout le matériel nécessaire, ils nous ont obligés à faire les prélèvements. On essaie de garder des critères précis, éviter de reprendre le même producteur plusieurs fois comme ça on peut couvrir une plus grande partie des producteurs. Et après, on envoie les rapports aux laboratoires compétents parce qu'ils séparent les compétences sur la base des substances qui cherchent » (Vet14, 42 ans, chef de site)*

Cette stratégie ne semble pas susciter un réel intérêt chez la majorité de ces vétérinaires à moins d'être clairement confronté à cette problématique. Cela peut s'expliquer par d'autres priorités situées en haut de la liste d'urgence telles que la BVD (Diarrhée virale de bovins) que la Suisse tente d'éradiquer depuis 2006, ou encore la menace de la grippe aviaire sur leur territoire. L'urgence peut être traduite ici selon les répercussions économiques que peuvent déclencher les maladies au sein de leur territoire. Malgré tout, les vétérinaires qui travaillent au sein des services cantonaux portent un regard positif sur cette stratégie, l'interprétant comme la mesure urgente à mettre en place :

*« Alors je dois dire que j'ai eu le soutien des vétérinaires. Ils sont tous favorables... il y a des différences évidemment, mais en général il y a eu un soutien pour cette stratégie qui va dans le sens de diminuer possiblement, radicalement l'emploi des antibiotiques pour les traitements des mammites. Même si ça va contre les intérêts financiers des vétérinaires parce que c'est eux qui vendent les antibiotiques et qui prennent l'argent. Donc ça c'est positif » (Vet13, vétérinaire cantonal et expert dans une commission fédérale)*

Mais, ils ne cachent pas pour autant leur ignorance quant aux champs d'actions énoncés dans cette stratégie puisqu'ils n'émettent pas d'avis clairs sur les actions entreprises par le Conseil

Fédéral. Cela peut être également dû à sa récente mise en place.

### Un segment professionnel jugé comme responsable : les vétérinaires praticiens

Parmi les discours tenus par ces vétérinaires autour de cette problématique, il semble important de souligner un élément récurrent, celui des vétérinaires praticiens comme étant les « mauvais élèves ». Leurs pratiques professionnelles sont alors perçues comme incongrues à l'heure actuelle :

*« Il faudrait poser la question aux vétérinaires installés en clientèle parce qu'à l'heure actuelle que ce soit pour la médecine des petits animaux ou les animaux de rente on utilise encore beaucoup des antibiotiques parfois même sans avoir de diagnostic, on essaie et puis on verra bien ce que ça donne ou alors utilise des antibiotiques qu'on ne devrait pas utiliser car ce sont des antibiotiques je dirais de second niveau, là il y a probablement beaucoup d'habitude à faire changer, ça ne va pas être facile, j'ai l'impression vu de l'extérieur car ça ne nous concerne pas directement, ça va pas être facile » (Vet9, 59 ans, vétérinaire et responsable du laboratoire)*

Repenser les habitudes des professionnels les plus concernés c'est-à-dire les vétérinaires praticiens et les éleveurs, constitue l'argument privilégié pour ces *professionnels-bureaucrates*. S'approprier de nouveaux habits passe notamment par un renouveau des pratiques professionnelles en ciblant les meilleures thérapies pour ainsi éviter des abus thérapeutiques et la propagation de bactéries résistantes entre l'humain et l'animal.

Ces vétérinaires se sentent peu concernés par les enjeux liés à la pratique professionnelle. Ainsi, au sein d'un même groupe professionnel, se délimitent également des frontières de compétences et des divergences de conceptions de l'activité, que la problématique de l'antibiorésistance met très bien en évidence.

Nous pouvons alors constater qu'au sein de la profession vétérinaire, des luttes juridictionnelles sont particulièrement visibles entre ces deux segments de la profession des vétérinaires. Ainsi, autant les vétérinaires qui travaillent dans les administrations que les vétérinaires praticiens, tous défendent leur propre zone de contrôle par un espace et des conditions de travail bien définis. Les vétérinaires administratifs ont alors pour rôle de contrôler leurs collègues vétérinaires dans la mise en œuvre des lois de santé publique vétérinaire, élément de tensions entre eux. En effet, les vétérinaires administratifs demeurent un segment quelque peu illégitime par rapport à celui des vétérinaires praticiens au sein de la société des vétérinaires suisses. Toutefois, nous assistons à un changement dans cette légitimité puisque les sections proposées s'adressent de plus en plus aux vétérinaires administratifs.

### Les services départementaux en France

En France, la fusion des services a donné lieu aux services départementaux des DDCSPP (Directions départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ou des DDPP (Directions départementales de la Protection des Populations) pour les plus petits départements. Cette fusion découle directement de la Réforme des Politiques Publiques en 2007 et se concrétise par le regroupement de quatre entités à savoir, les services vétérinaires et les agents des fraudes pour le pôle protection de la population et le service Jeunesse et Sport et le service Droits des personnes pour le pôle de la cohésion sociale. L'accent est alors mis sur la protection de l'ensemble de la population autant pour des questions d'ordre sanitaire mais aussi sociale. De fait, le consommateur ne constitue pas la cible principale de ces fusions comme cela est actuellement le cas en Suisse.

La réunion de ces deux pôles rejoint les mêmes objectifs que la fusion en Suisse c'est-à-dire inciter à une collaboration inter-professionnelle entre d'une part, les services vétérinaires et les agents de fraudes et d'autre part, entre les deux pôles. Malgré cela, les thématiques communes à ces deux pôles demeurent minimes. De même que pour les professionnels en Suisse, nous pouvons nous demander si ces professionnels conservent également leurs identités et leurs territoires professionnels face à des enjeux de santé publique vétérinaire similaire à la Suisse. Les professionnels côté protection de la population insistent davantage sur leurs différences avec le pôle social ce qui engendre quelques tensions identitaires en raison de cultures et de pratiques professionnelles qui diffèrent :

*« Mais quand on met ensemble des gens de Jeunesse et Sport et des gens de la répression des fraudes, il y a pas grand-chose en commun tout de même [...] On avait des pôles de compétences où les limites de chacun étaient bien précisés, on avait de très bonnes ententes. Parce qu'après, il y a des gens différents qui sont dans le même bâtiment, donc si je caricature, il y a ces dames qui se pomponnent, qui se regardent devant la glace, en sortant des toilettes et puis les bouseux du service vétérinaire qui eux ont les mains sales, et puis c'est un peu ça. On est sur une culture très différente, et une coexistence... » (Fvet1, 63 ans, directeur de DDCSPP)*

Le regroupement aurait selon les professionnels rencontrés davantage de sens entre les services vétérinaires et les agents des fraudes dont les problématiques se rejoignent. Cela est même logique, pour ces professionnels, que ces services soient réunis. Ainsi, le regroupement de ces deux services au sein de la protection des populations fait sens ce qui minimise les tensions identitaires :

*« La preuve, vous avez des directions qui s'appelle DDPP où là, il y a les fraudes et les services vétérinaires. Donc là, ils ont des métiers similaires, une façon de faire à peu près identique, des échanges à avoir. Je trouve ça logique que ces gens-là soient réunis ensemble. Ils font le même métier » (Tech3, 43 ans, technicien vétérinaire)*

Toutefois, ils avouent que les contacts demeurent faibles et a finalement peu incité à de nouvelles formes de collaborations puisque des pôles de compétences avaient déjà été mis en place, les Missas :

*« Ben les doublons étaient déjà évités avec les Missa en général. Par rapport aux missions, les gens ne se marchaient pas dessus [...] Après j'étais en DDPP, ben les DDPP, il y avait pas entre guillemets, on était plus...tout le monde était sur la même thématique. Donc c'était beaucoup plus simple» (Fvet2, 56 ans, chef de service vétérinaire)*

Comme c'est le cas en Suisse, ce sont les vétérinaires les plus concernés par cette problématique laissant à l'arrière-plan les agents des fraudes qui eux considèrent effectivement que ce sont les vétérinaires praticiens, les acteurs centraux de cette problématique :

*« Je pense qu'il y a un effort qui doit être fait de la part, enfin, de la part des vétérinaires qui prescrivent les antibiotiques » (Tech4, 37 ans, technicienne des services vétérinaires)*

Rappelons le rôle des professionnels réunis sous le pôle Protection des populations qui nous intéresse tout particulièrement. Les missions des services vétérinaires sont semblables à celles des services vétérinaires suisses, à savoir le suivi de la protection des animaux qui comprend le contrôle des pharmacies vétérinaires ainsi que la traçabilité et assurer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale de l'abattage à la distribution. Quant aux agents des fraudes, leur rôle revient à protéger le consommateur des risques autour des produits alimentaires, industriels ainsi que des prestations de services ce qui englobe les contrôles du respect des règles (information, étiquetage, date limite, etc.) et de la traçabilité. De nouveau, chacun maintient son territoire professionnel par des activités et des pratiques qui interviennent à différents moments de la chaîne alimentaire même après les restructurations.

Dans ce cas, très peu de collaborations sont à noter en raison de synergies difficilement envisageables ce qui maintient le cloisonnement des activités professionnelles.

### Au-delà de la frontière franco-suisse, une même constante : responsabilité des vétérinaires face à l'antibiorésistance

Par rapport à la problématique de l'antibiorésistance, des similitudes sont à constater puisque ce sont également les vétérinaires qui demeurent au premier plan mais dont les tâches professionnelles ne se concentrent pas en premier lieu autour de la problématique de l'antibiorésistance. Il est donc intéressant de se questionner cette fois-ci sur la configuration française et plus particulièrement sur le regard que porte les vétérinaires au sein des services étatiques sur le plan EcoAntibio mis en place bien avant la StAR

Les quelques entretiens menés jusqu'ici montrent une plus grande implication et un intérêt plus marqué par ces vétérinaires administratifs autour du phénomène de l'antibiorésistance. La plupart d'entre eux ont fait de la pratique pendant au minimum deux ans et se disent avoir déjà été concernés par ce phénomène au début des années 1980 :

*« Moi ce qui m'interpellait, c'était la faible longueur des traitements. On les prescrit pas pour plus longtemps parce que ça coûte, et c'est le traitement, il faut taper vite fort et longtemps, donc on avait peut-être le vite, le fort sans doute, on avait pas le longtemps donc on facilitait l'émergence des résistances » (Fvet1, 63 ans, directeur de DDCSPP)*

*« Moi je vois, mais même quand j'étais jeune vétérinaire, quand je voyais des prescriptions de confrères qui parfois me faisaient bondir, « tu mets dans la même ordonnance deux antibiotiques que tu sais très bien qu'ils se neutralisent quasiment ». Je veux dire, c'est complètement absurde » (Fvet3, 53 ans, directeur de DDCSPP)*

Cette conscience assez précoce de la part des vétérinaires est à mettre en relation avec les dénonciations et les prises de conscience plus générales de ce phénomène en France. En effet, à cette époque, le premier réseau de surveillance avait déjà été mis en place. De fait, il n'est pas anodin qu'aujourd'hui ces vétérinaires se disent ne pas être surpris de l'ampleur que prend actuellement cette question. C'est pourquoi, ils se montrent favorables à la mise en place du plan EcoAntibio et s'intéressent de près à son déroulement en prenant connaissance des axes développés mais aussi des premiers résultats apparus récemment.

*« Donc alors le plan, c'est vrai a mis du temps à se mettre en place parce qu'il a fallu convaincre les gens, convaincre les vétérinaires qui n'étaient pas tous convaincus du bien-fondé de la chose. Mais là quand même, bon j'ai pas les derniers chiffres en tête mais ça a diminué, alors j'ai en tête 25% mais c'est peut-être faux, je sais plus. Il faudrait chercher sur internet. Mais l'utilisation des antibiotiques a quand même beaucoup beaucoup diminué. Mais c'était indispensable. Je pense qu'on arrivait à un seuil...donc diminuer en usage molécule classique dans les élevages industriels et surtout préserver les molécules les plus efficaces pour la médecine humaine » (Fvet4, 52 ans, directrice adjointe de DDCSPP)*

Dans certaines directions départementales, des dispositifs sont même mis en place afin de sensibiliser et renforcer la responsabilité des vétérinaires praticiens dans leur utilisation des antibiotiques comme l'explique cette vétérinaire :

*« Alors tous les ans, si vous voulez, on réunit les vétérinaires de clientèle puisqu'il y a les prophylaxies obligatoires, vous en avez entendu parler. Les contrôles des maladies comme brucellose, tuberculose, etc. Donc on réunit tous les vétérinaires, bon ils viennent pas tous avec le GDS, groupement défense sanitaire, c'est une organisation professionnelle dont le directeur et aussi vétérinaire, donc l'administration pour les contrôles obligatoires et puis le laboratoire qui est un partenaire et qui vient expliquer au vétérinaire, « attention, quand vous nous envoyez les prélèvements, faut qu'ils soient comme ci, comme ça, sinon on peut pas analyser ». Et elle*

*en profite pour faire une présentation sur antibiorésistance parce que c'est aussi justement convaincre les vétérinaires, leur dire « vous voyez, vous utilisez moins d'antibios, bon ben ça y est l'antibiorésistance commence à diminuer ». Enfin bon, c'est timide, il y a encore beaucoup de travail à faire » (Fvet4, 52 ans, directrice adjointe de DDCSPP)*

### Les mêmes luttes juridictionnelles : les vétérinaires praticiens jugés comme les « mauvais élèves »

Ainsi, les vétérinaires praticiens sont encore une fois tenus comme les acteurs responsables du développement des bactéries résistantes en santé animale par les vétérinaires administratifs. Certains souhaitent alors contrôler davantage les pharmacies vétérinaires et les usages des praticiens. Cet interviewé montre justement qu'il a été un des premiers à anticiper l'action publique future :

*« Quand je suis arrivé dans l'administration, je me suis retrouvé à être chef de service santé protection animale dans le département de X. J'ai voulu faire des contrôles pharmacies vétérinaires. A l'époque, ça se faisait pas. Il y a avait aussi une certaine, je me souviens d'un collègue que j'avais rencontré dans le bus à Paris, on était à une réunion, qui était directeur à qui j'ai expliqué que j'avais décidé de faire quelques contrôles de pharmacies vétérinaires chez des vétérinaires qui m'avaient répondu, « ça va pas, il est hors de question de faire des contrôles chez les collègues, en plus les pharmaciens, ils font ce qu'ils veulent derrière la pharmacie. Il y a pas de raisons que nous, on contrôle les collègues ». Et je lui avais rappelé que nous, on était peut-être vétérinaire, c'était peut-être des collègues mais avant tout on travaillait pour l'Etat, on travaillait pas...et donc j'étais un des tout premiers à faire des contrôles à l'époque, au tout début des années 90 ce qui avait fait couler un peu d'encre à l'époque, notamment, je l'avais fait de façon pédagogique. Au début, j'avais prévenu des vétérinaires lors de réunions annuels de prophylaxie, je leur avais dit que j'allais faire des contrôles et qu'il y avait un certain nombre de choses que je voulais vérifier. Et donc j'avais été faire ce contrôle » (Fvet3, 53 ans, directeur de DDCSPP)*

Même si ces professionnels semblent davantage impliqués de par une connaissance plus précise des pratiques professionnelles et de ses enjeux, ils affichent une distance par rapport aux praticiens de par l'appropriation d'une nouvelle identité professionnelle en tant que directeur, chef de service ou encore employé par l'Etat dont les enjeux étatiques diffèrent comme l'explique ce vétérinaire qui a mis en place très rapidement des contrôles une fois engagé à l'Etat.

### **Conclusion**

Cette analyse du phénomène de l'antibiorésistance met en lumière les différents rôles de la frontière franco-suisse. Du point de vue de la prise en charge de cette thématique par la France et la Suisse, nous avons pu voir que la frontière joue le rôle de la délimitation des territoires qui se traduit par une approche différente. Celle-ci s'explique notamment par une organisation étatique ainsi qu'une évaluation de l'urgence qui diffère selon le pays.

Les recommandations internationales ont pour visée d'impliquer autant les acteurs de la médecine humaine, de la médecine animale, de l'agriculture que de l'environnement pour inciter à un décroisement des frontières et ainsi à les dépasser. Un dépassement malgré tout difficile puisque les collaborations peinent à se créer en raison d'une divergence des pratiques professionnelles.

Par leurs activités professionnelles, les vétérinaires se situent indubitablement au-devant de la scène. Mais, même à l'intérieur de ce groupe professionnel, se manifestent des tensions identitaires et professionnelles entre les segments qui le composent conduisant à un positionnement accusateur des vétérinaires administratifs vis-à-vis des vétérinaires praticiens,

jugés comme les principaux responsables de l'antibiorésistance en santé animale.

Ainsi, même si le phénomène de l'antibiorésistance ne connaît pas de frontières, la manière de s'emparer de cette problématique montre quant à elle des frontières bien visibles que ce soit par les actions publiques qui sont menées ou par un décloisonnement entre les différents professionnels de la santé publique qui tarde à faire effet.

## **Bibliographie**

Abott, A. (1988). *The system of Professions*, University of Chicago Press.

Alim' Agri (août 2016). *Plan EcoAntibio 2012-2017 : lutte contre l'antibiorésistance*, consulté le 21.04.17, <http://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2012-2017-lutte-contre-lantibioresistance>

Alim' Agri (novembre 2016). *Lutte contre l'antibiorésistance en santé animale : Stéphane Le Foll salue les bons premiers résultats du Plan Ecoantibio*, consulté le 21.04.17, <http://agriculture.gouv.fr/sante-animale-stephane-le-foll-salue-les-bons-premiers-resultats-du-plan-ecoantibio>

Anresis.ch, *Centre suisse pour le contrôle de l'Antibiorésistance*, consulté le 21 avril 2017, <http://www.anresis.ch/index.php/index2.html>

Anses, *Le réseau Résapath*. consulté le 28 avril 2017, <https://www.anses.fr/fr/content/le-r%C3%A9seau-r%C3%A9sapath>

Anses. (Novembre 2016) *Consommation d'antibiotiques et résistance aux antibiotiques en France : nécessité d'une mobilisation déterminée et durable*, p. 1-20. Consulté le 14.04.17, [https://www.anses.fr/fr/system/files/Plaqueette\\_consommation\\_antibiotiques\\_resistance\\_antibiotiques\\_France2016.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/Plaqueette_consommation_antibiotiques_resistance_antibiotiques_France2016.pdf)

Arquembourg, J. (2016). "L'antibiorésistance en France, du risque à la menace pour la santé publique. Analyse d'un processus inachevé de constitution d'un problème public." *Questions de communication* 29 : 29-48.

Arquembourg, J. (2016). "Les paradoxes de l'antibiorésistance." *Questions de communication* 29: 7-14.

Berdah, D. (2012). "Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIIIe-XIXe siècles." *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 4(59): 51-96.

Cefaï, D. (1996). "La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques." *Réseaux* 14(75) : 43-66.

Chateauraynaud, F., Torny, D. (2013). *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS.

Demazière, D., Gadéa, C. (2009). *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, Editions La Découverte : 463.

Duran P., Thoenig, J-C (1996). « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46 (4), p. 580-623.

Fortané, N. (2015). "La surveillance comme dispositif-frontière. La triple ontologie des bactéries résistantes d'origine animale." *Revue d'anthropologie des connaissances* 9 (2): 265-290.

Gilbert, C., Henry, E. (2009). *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, Editions La Découverte.

Hamman, P. (2013). *Sociologie des espaces-frontières*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.

Hassenteufel, P. (2014). *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Interpharma (Décembre 2015). *Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger : différences de prix des produits originaux dues au taux de change, encore de grandes différences de prix des génériques.* Consulté le 30/05/17, <http://www.interpharma.ch/fr/communiques-de-presse/5752-comparaison-de-prix-des-medicaments-avec-letranger-differences-de-prix>

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (août 2016). *Le Plan EcoAntibio 2012-2016. Synthèse et principales réalisations*, consulté le 21.04.17, <http://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2012-2017-lutte-contre-lantibioresistance>

Moulin, G., J.-P. Orand (2013). "Antibiorésistance: quelle stratégie pour l'ANMV à trois ans?" *Les cahiers de la recherche* : 1-75.

Muller, P. (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, n°2, p. 189-208.

Neveu, E. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin.

OSAV. (2015). *Stratégie antibiorésistance suisse*, Berne: rapport du Conseil Fédéral.

Petiteville, F, Smith, A. (2006). « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 56 (3), p. 357-366.

Piet, L. (2004). « La « traçabilité » des produits vétérinaires entre intérêt sanitaire et intérêt économique. Un exemple d'analyse sociologique de la production des normes juridiques (enquête) », *Terrains et Travaux*, 6, pp. 30-4.

Raffestin, C. (1974). « Eléments pour une problématique des régions frontières », *L'espace géographique*, n°1, p. 12-18.

Vezinat, N. (2016). *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Armand Colin.

Who. (2014). *Antimicrobial Resistance : global report on surveillance*: 257.